

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE N° 124T/2024

**OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION
AVENUE DES FARGES**

Le Maire de la commune de Bellegarde-en-Forez (Loire)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise COLAS France TPCF, (M. BOITUZAT 04.77.90.77.22), ZA des Bergères, 42210 Montrond-Les-Bains, chargée d'effectuer des travaux de réfection d'une place de parking poids lourds, Avenue des Farges, à Bellegarde-En-Forez, à l'intérieur de l'agglomération,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du chantier, il convient de régler temporairement la circulation des véhicules, à l'intérieur de l'agglomération et estimant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer la sécurité et éviter toute gêne à la circulation,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit, Avenue des Farges, du numéro 82 à l'intersection avec la rue des Lilas (salon Caract'Hair) les 18 et 19 Novembre 2024.

Article 2 : La circulation des véhicules se fera sur chaussée rétrécie, Avenue des Farges, du numéro 82 à l'intersection avec la rue des Lilas (salon Caract'Hair) les 18 et 19 Novembre 2024.

Article 3 : L'alternat sera réglé manuellement.

Article 4 : La signalisation appropriée sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise COLAS France TPCF.

Article 5 : La gendarmerie de Montrond-les-Bains est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise COLAS France TPCF, à la Gendarmerie de Montrond-les-Bains. Il sera affiché en mairie.

Fait en Mairie le 15 Novembre 2024

Le Maire,
Jacques LAFFONT,



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 15/11/2024